

Le Copa-Cogeca incite la CE à prendre des mesures drastiques contre la maladie de la tache noire des agrumes (CBS)

La COPA- COGECA (Comité des organisations professionnelles agricoles et la confédération générale de la coopération agricole) ont appelé à renforcer les mesures mises en place pour prévenir l'accès de la maladie de la tache noire des agrumes (CBS) en Europe. Ceci vient après la détection de 11 cas sur les produits importés de l'Afrique de Sud et dix sur des produits en provenance d'Argentine.

Les deux organisations ont envoyé lundi 5 octobre une lettre à la Commission européenne pour mettre en place des mesures plus strictes afin d'empêcher l'entrée du CBS.

Le secrétaire général de la Copa-Cogeca, Pekka Pesonen, a tiré la sonnette d'alarme concernant ce sujet: " Ce n'est qu'une question de temps avant que la maladie de la tache noire n'affecte les agrumes de l'UE si la commission européenne ne prend pas des mesures sévères et met en place une stratégie concrète pour prévenir la propagation de cette maladie contagieuse. Onze cas ont été détectés sur les produits en provenance de l'Afrique du Sud cette année, cela dépasse de loin la limite permise par la commission qui est de cinq comme déclaré sur la décision 2014/422 CE".

"L'année dernière, 25 cas ont été interceptés et 35 cas en 2013," a-t-il poursuivi. "Il y avait aussi dix cas détectés cette année sur les produits en provenance d'Argentine, ceci est inacceptable. Cette situation est inadmissible. Les mesures qui sont mises en place actuellement ne sont pas suffisantes.

"La commission a déjà indiqué dans sa stratégie de santé animale et végétale que "mieux vaut prévenir que guérir", mais à la lumière de la situation actuelle, les efforts fournis ne sont pas suffisants pour que "ce critère soit rempli", a ajouté Pesonen. "Si la maladie entre en UE, ce sont les producteurs qui payeront le prix. Il n'y aura pas de produits phytosanitaires efficaces pour lutter contre la maladie. Les marchés seront perdus et de nombreux agriculteurs devront quitter le secteur. Cela met en jeu 500,000ha et 11 millions de tonnes de produits ainsi que l'emploi de milliers de personnes dans l'UE.

"Pour toutes ces raisons, le Copa-Cogeca souhaite demander à la Commission européenne de réviser les règles actuelles de l'UE et d'adopter des mesures décisives telles que l'interdiction automatique des importations d'agrumes des zones contaminées après l'interception du sixième cas et surveiller de près les importations de l'Argentine. Cela permettrait d'éviter l'accès de la maladie en UE".

Pesonen a également expliqué que le CBS est une maladie qui n'est pas présente

en Europe et que sa présence pourrait avoir des "conséquences désastreuses" pour le secteur des agrumes dans les pays producteurs.

"Nous ne pouvons pas prendre le risque "d'importer "la maladie", a conclu Pesonen. "L'impact serait catastrophique pour les producteurs européens d'agrumes. La Commission ne devrait pas sous-estimer le risque élevé de la maladie de la tache noire sur le secteur agrumicole de l'UE".

Source : www.agroalimentairenews.fr/09/10/2015